PIERRE LELLOUCHE
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
CHARGE DU COMMERCE EXTERIEUR

Communiqué de presse *Communiqué de presse*

www.economie.gouv.fr

Paris, le 15 décembre 2011
N° 342

Pierre LELLOUCHE se félicite de l'accord trouvé à Genève à l'OMC sur les marchés publics

Le Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, chargé du Commerce extérieur, Pierre LELLOUCHE, se félicite de l'accord trouvé aujourd'hui sur la renégociation de l'accord sur les marchés publics (AMP) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

L'AMP est à ce jour le seul accord juridiquement contraignant à l'OMC qui porte spécifiquement sur les marchés publics. On compte aujourd'hui 14 États parties en plus de l'Union européenne, parmi lesquels les États-Unis, le Canada, le Japon et la Corée du Sud. En vigueur depuis 1996, tout l'enjeu de la renégociation de cet accord était d'obtenir des partenaires de l'Union européenne une extension de son champ d'application (secteurs d'activités, entités publiques couvertes…).

Pierre Lellouche s'est particulièrement engagé sur la question des marchés publics qui constituent un sujet essentiel pour le commerce international, à la fois par les montants en jeu (10 à 15% des PIB nationaux en général) et par les avantages concurrentiels qu'ils peuvent procurer à des opérateurs nationaux en position de monopole. Lors de son voyage au Japon en début d'année il avait rappelé à ses interlocuteurs l'effort indispensable qui était attendu d'eux dans ce domaine. Hier à Genève, alors qu'un alors qu'un accord était en passe d'être obtenu avec tous les partenaires de l'AMP à l'exception du Japon, Pierre Lellouche avait appuyé, lors de la session exceptionnelle du Conseil Affaires étrangères, les efforts de la Commission et notamment du commissaire Barnier, en indiquant qu'il convenait de marquer une grande fermeté en vue d'obtenir de tous des ouvertures importantes aux entreprises européennes.

Le Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur se réjouit donc que le Japon ait décidé aujourd'hui de s'engager à ouvrir aux fournisseurs de l'Union européenne la possibilité de contribuer aux efforts de reconstruction dans une période où le pays aura besoin d'une intense mobilisation en matière de travaux publics. Le programme de relance et de reconstruction post tsunami est évalué à 100 milliards d'euros sur dix ans dans le cadre de travaux conçus en partenariat public privé. Par ailleurs, Pierre Lellouche salue la mise en place d'un dialogue formel intense avec le Japon sur les obstacles depuis longtemps critiqués par l'Union européenne à savoir l'accès au marché ferroviaire japonais auquel seront associés les fournisseurs de matériel européens et notamment français.

Aujourd'hui, Pierre Lellouche a souhaité remercier de façon particulière le commissaire Barnier pour son action déterminante dans cette négociation essentielle.

Cet accord illustre la concrétisation de la nouvelle politique commerciale offensive voulue par le Président de la République pour l'Europe et consacrée dans les conclusions du Conseil européen de septembre 2010. Demain en session plénière de la 8ème conférence ministérielle de l'OMC, Pierre Lellouche aura l'occasion de porter un message sur l'importance du système commercial multilatéral fondé sur des règles, surtout en période de crise où les tentations protectionnistes sont fortes.

Après ce résultat décisif, le Secrétaire d'Etat considère que la priorité doit désormais être la mise en œuvre début 2012 d'un instrument européen ambitieux en matière de réciprocité sur les marchés publics. Celui-ci doit être un complément de l'AMP et permettre d'obtenir des avancées de la part de pays, notamment émergents, qui ne sont pas membres de l'AMP alors qu'ils représentent une part importante du commerce mondial.

Contacts Presse :
Franck ALLISIO : 01 53 18 41 93, franck.allisio@cabinets.finances.gouv.fr
Amélie CHENIN : 01 53 18 41 93, amelie.chenin@cabinets.finances.gouv.fr